AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0007
FR001400PVN6-FS0005

5 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 décembre 2025, la société de droit allemand DWS Investment GmbH[1] (Mainzer Landstraße 11-17, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 décembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, pour le compte desdits fonds, 351 996 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 4,88% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une restitution d'actions VIRIDIEN détenues à titre de collatéral.

[1] DWS Investment GmbH agit en qualité d'« *investment firm* » et peut exercer les droits de vote attachés aux actions à sa discrétion en l'absence d'instructions spécifiques.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 180 449 actions représentant 7 214 313 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général